



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/10/12

Reçu en Préfecture le : 24/10/12  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 22 octobre 2012**  
**D - 2012/561**

***Aujourd'hui 22 octobre 2012, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Monsieur Hugues MARTIN, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Alexandra SIARRI, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Béatrice DESAIGUES

**Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.  
Parc aux Angéliques. Sequence Brazza.  
Signature du marché. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux s'est engagée sur la réalisation d'un projet urbain ambitieux, 'Bordeaux 2030'. Sur la rive droite, des opérations importantes sont prévues ou en cours de réalisation : à proximité, le projet Garonne Eiffel (OIN), la ZAC Bastide Niel, la ZAC Brazza Nord, le pont Bacalan Bastide, le pont Jean Jacques Bosc. Dans cette dynamique la création d'une grande coulée verte (Parc aux Angéliques) le long de la rive droite de la Garonne est actuellement en cours de réalisation. Une séquence de deux hectares a été réalisée, une deuxième de huit hectares est en cours de réalisation et sera achevée en 2016.

Dans ce cadre, un appel d'offres a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique afin de choisir un prestataire qui aura pour mission la définition du traitement paysager et le suivi, à la demande, de la réalisation du Parc aux Angéliques, pour la séquence Brazza (11ha).

Celui -ci sera également amené à donner un avis sur des propositions d'implantation de structures ou d'équipements au sein du Parc ou en rive de Garonne.

Il s'agira de proposer la mise en œuvre d'expériences pilotes et innovantes en matière de paysage, de techniques horticoles et du développement de la biodiversité.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, le Commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de Michel DESVIGNE paysagiste.

Ce marché à bons de commande est conclu pour une période de 4 ans à compter de sa notification avec un seuil maximum de 400 000 euros HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33-40-57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics ;

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 823, article 2318.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 octobre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**